

05-141

Pour diffusion immédiate
Le 8 décembre 2005

LA NOUVELLE LOI RELATIVE À LA FIN DE LA RETRAITE OBLIGATOIRE PERMETTRA AUX ONTARIENS DE CHOISIR QUAND PRENDRE LEUR RETRAITE

*L'initiative favorise l'équité et le choix
tout en protégeant les droits et les avantages sociaux existants*

TORONTO — La nouvelle loi de l'Ontario visant à mettre fin à la retraite obligatoire fournira plus d'équité et de choix aux travailleurs et aux travailleuses âgés de plus de 65 ans, a annoncé aujourd'hui le ministre du Travail, M. Steve Peters.

« L'abolition de la retraite obligatoire est la chose honorable à faire, a déclaré le ministre Peters. Cela ouvre des choix et supprime la discrimination au travail que subissent des personnes qui ont atteint un certain âge, sans toutefois compromettre les droits actuels en ce qui concerne les régimes de retraite, la retraite anticipée et les avantages sociaux. »

La *Loi modifiant des lois pour éliminer la retraite obligatoire* devrait recevoir la sanction royale sous peu. Elle entrera en vigueur un an plus tard.

« Nous voulons donner aux Ontariens et Ontariennes le temps de se préparer au changement, a dit M. Peters. Entre autres exemples, pour observer la loi, il se peut que des employeurs aient à réviser leurs politiques et leurs pratiques en matière de ressources humaines. »

« Les Ontariens sont en meilleure santé et vivent plus longtemps qu'autrefois, a dit M. Peters. Il est donc injuste de les obliger à cesser de travailler pour la simple raison qu'ils ont atteint l'âge de 65 ans. En éliminant la retraite obligatoire, nous laissons aux travailleurs le soin de décider eux-mêmes quand ils veulent prendre leur retraite, en fonction de leur mode de vie, de leurs circonstances et de leurs priorités. »

Pour la plupart des choses liées à l'emploi, le *Code de droits de la personne de l'Ontario* protégera les personnes de 65 ans et plus contre une discrimination fondée sur l'âge. En outre, la nouvelle loi modifie plusieurs lois qui ont des dispositions afférentes à la retraite obligatoire.

Les membres du public peuvent appeler le 1 800 531-5551 pour obtenir des réponses à leurs questions.

- 30 -

Renseignements aux médias :
Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Available in English

www.labour.gov.on.ca